

Mairie de CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 5 – Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2024 de la manière suivante :

✚ ADMR	1 000,00 €
✚ APHRA	100,00 €
✚ Solidarité et partage	130,00 €
✚ Les P'tits Loups de Chevinay	2 550,00 €
✚ A Tout Chœur	250,00 €
✚ Comité des fêtes	1 000,00 €
✚ Biblio et patrimoine	450,00 €
✚ MJC de Saint-Pierre-la-Palud	6 000,00 €

11 480,00 € (soit 11 500,00 € inscrit à l'article 65748 du BP 2024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement des subventions aux associations précitées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture